



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 12 janvier 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Érythrée se déclare vivement préoccupée et déçue devant les tentatives que mènent actuellement certains membres du Conseil pour adopter une résolution sur la question « Djibouti-Érythrée » en s'appuyant sur des accusations sans fondement à l'encontre de l'Érythrée.

Le peuple érythréen n'a pas oublié que l'Érythrée a été injustement et de manière irresponsable rattachée à la Fédération éthiopienne en 1952, en application d'une résolution de l'Assemblée générale inspirée par les intérêts géopolitiques de certaines puissances et contre sa volonté, alors qu'il aspirait à l'indépendance, comme tout autre État africain sous colonisation européenne. Il garde également en mémoire le silence des Nations Unies face à l'abrogation du système fédéral en 1962, sous la pression de certaines puissances et en violation de la résolution 390 (V) de l'Assemblée générale du 2 décembre 1950, qui a abouti à 30 années de souffrance pour le peuple érythréen, jusqu'à ce que le pays soit libéré en 1991.

Il est regrettable de constater, une fois de plus, le silence du Conseil de sécurité face au rejet par l'Éthiopie de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, conforme aux dispositions des Accords de paix d'Alger, et le maintien de l'occupation par l'Éthiopie de territoires érythréens souverains, sous l'influence de certains membres. Il est regrettable également que l'Érythrée fasse, pour la quatrième fois, les frais des intrigues politiques des grandes puissances, qui ont fabriqué un « conflit à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée » et tentent d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité au titre de la question « Paix et sécurité en Afrique ».

La condamnation de l'Érythrée en juin, suivie par le déploiement d'une mission d'établissement des faits dans la sous-région, ce qui consiste à mettre la charrue avant les bœufs, montre clairement que certains membres du Conseil sont enclins à poursuivre des intérêts nationaux en se souciant guère, voire pas du tout, des faits sur le terrain et du maintien de la paix et de la sécurité régionales. L'Érythrée n'a occupé aucune terre qui appartienne à Djibouti et ne peut accepter une résolution qui demande de retirer ses forces de son propre territoire.



L'Érythrée exhorte les membres du Conseil à faire preuve de la plus grande prudence avant d'envisager d'adopter un projet de texte qui aurait pour effet d'aggraver et d'internationaliser un conflit entre deux pays frères qui sont capables de résoudre, le cas échéant, tout différend.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Araya **Desta**

---